



**L'institution reconnaît les efforts déployés jusqu'ici par le gouvernement et appelle au renforcement de la sécurité dans les zones en conflit.**

La réalisation des droits à l'éducation, à la santé et au développement des enfants au Cameroun et en Afrique demeure problématique une trentaine d'années après l'adoption de la charte africaine des droits et bien-être de l'enfant. Le constat est de la Commission des droits de l'Homme du Cameroun (Cdhc) à l'occasion de la célébration de la 31<sup>ème</sup> journée de l'enfant africain. L'organisation observe que la pandémie de Covid-19 a eu des conséquences dévastatrices à court, moyen et long terme sur les droits de l'enfant. Elle entraîne de graves répercussions physiques, émotionnelles et psychologiques sur les enfants, en particulier avec les mesures contraignantes de confinement ou de restriction de mouvements qui ont bouleversé le calendrier éducatif et aggravé la déscolarisation. Le rapport remarque également que l'enfant camerounais est dans une situation alarmante.

Ceci est le résultat des violations répétées de plusieurs droits à l'instar de la recrudescence des enlèvements et du trafic des enfants au Cameroun, en particulier dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en conflits depuis plus de 4 ans ; l'enrôlement d'enfants soldats par les terroristes de Boko Haram. La montée du phénomène de la consommation des stupéfiants par les jeunes qui entraîne la hausse de la criminalité et de la violence est aussi une violation. L'on constate que 34% des enfants de moins de 5 ans ne sont pas toujours enregistrés à la

naissance au Cameroun et par conséquent ne possèdent pas d'acte de naissance. Les informations non contrôlées diffusées sur les réseaux sociaux entraînent une escalade de la violence et de la criminalité.

Ces constats faits, la Cdhc reconnaît les efforts fournis par le gouvernement pour la promotion et la protection des droits de l'enfant. On peut citer la pénalisation des mutilations génitales et des mariages précoces ; la mise en place du comité national de lutte contre le travail des enfants ou encore l'opération de délivrance massive d'actes de naissance en 2021. La Commission salue les actions des organisations nationales de la société civile, régionales et internationales. Elles accompagnent les initiatives à l'endroit des enfants victimes des conflits afin de faciliter leur accès à l'éducation et à la santé.

Pour garantir les droits des enfants, la Cdhc formule des recommandations. Elle conseille le renforcement de la sécurité dans les zones en conflit. Selon le communiqué, une campagne contre la guerre faite aux enfants par les sécessionnistes du Nord-Ouest et du Sud-Ouest doit être menée afin de promouvoir l'éducation des enfants dans ces zones. Elle préconise une lutte contre la production, la détention illicite, la vente et l'usage des drogues et autres stupéfiants, facteurs de violences surtout dans l'environnement éducatif. L'institution recommande à l'Etat de lutter contre toutes les formes de violence et d'exploitation des enfants notamment les violences sexuelles ; d'assurer l'adéquation entre les objectifs de l'éducation, le contenu des programmes éducatifs, les offres d'emploi et les possibilités d'auto-emploi.

## **Le Jour**

---